

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'analyses préventives, nous avions détecté une contamination de l'eau chaude sanitaire de la copropriété par une bactérie de type légionella.

Les actions correctives appropriées ont été immédiatement mises en place, une contre-analyse a été réalisée et **les résultats sont négatifs**.

Le risque est écarté et l'alerte levée concernant l'usage des douches d'eau chaude ainsi que les autres systèmes susceptibles de diffuser dans l'air des micro-gouttelettes d'eau chaude.

Par ailleurs, vous trouverez ci-dessous des recommandations pour éviter la prolifération de légionella dans votre logement.

Dans l'idéal :

⇒ **Une fois par mois**

Détartrer votre robinetterie :

Remplir l'équivalent d'une bassine d'eau chaude et y ajouter un verre de vinaigre blanc (le vinaigre blanc peut être remplacé par un détartrant pour cafetière à base d'acide sulfamique et/ou d'acide citrique)

Immerger votre robinetterie dans le récipient (sachet ou bassine) et laisser reposer quelques heures



Rincer avec de l'eau en frottant avec une brosse à dents

Désinfecter votre robinetterie :

!| A une date différente du détartrage :

Remplir un récipient avec de l'eau froide. Pour chaque litre d'eau froide dans le récipient, ajouter une dose de 2 ml d'eau de Javel à 2,6% de chlore actif

Laisser reposer 30 mn avant de rincer votre robinetterie



⇒ **Une fois par semaine**

Faire couler l'eau froide et l'eau chaude des points d'eau peu utilisés

⇒ **En cas d'absence prolongée (congés)**

Avant de partir : fermer le robinet d'arrêt proche du compteur d'eau

En rentrant : laisser couler quelques dizaines de secondes l'eau chaude aux points d'eau (surtout dans la douche) avant de les utiliser.

⇒ **En cas de remplacement de robinetterie**

Eviter les robinetteries de conception récente qui mélangent de l'air à l'eau déversée : ce mélange d'air et d'eau favorise l'émission de légionnelles respirables par l'utilisateur.